

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.622

Convention d'achat
d'eau entre
GrandAngoulême et
GrandCognac

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

CONVENTION D'ACHAT D'EAU ENTRE GRANDANGOULEME ET GRANDCOGNAC

La commune de Sireuil est alimentée en eau potable par les puits d'Angeac, qui sont actuellement sur le territoire du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SMAEPA) de Châteauneuf sur Charente.

Dans le cadre de la prise de la compétence eau potable sur ce territoire suite à la dissolution du SMAEPA de Châteauneuf sur Charente, un achat d'eau en gros doit être contractualisé avec GrandCognac à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient donc d'approuver une convention afin :

- d'acter le principe d'achat d'eau entre les deux collectivités, pendant une durée de 10 ans, de localiser les points de livraison d'eau entre les collectivités,
- d'indiquer les volumes moyens de référence,
- de statuer sur un tarif, avec uniquement une part exploitant, se décomposant en une part fixe et une part variable, soit un prix unitaire de 0,2664 € HT/m³,
- de statuer sur une formule de révision,
- de déléguer l'application et la gestion des factures aux exploitants.

Pour information, cette convention engendrerait **18 000 € environ** de dépenses par an (à la charge de la SPL SEMEA).

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention ci-jointe de fourniture d'eau potable secteur Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SMAEPA) avec Grand Cognac,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer cette convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2017

Affiché le :

20 décembre 2017